

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 565.1-2022**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, a adopté le règlement numéro 565.1-2022 portant le titre de :

**RÈGLEMENT 565.1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PONT-ROUGE**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 17<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard